

Extrait des délibérations

à la Commission permanente

N° CP-2025-5-6-2

Séance du lundi 30 juin 2025

SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION INTERREG TERRITOIRE DE SANTE PAMINA

Présidence de : Mme DOLLINGER Isabelle

PRESENTS :

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, FREMONT Damien, GREIGERT Catherine, HAGENBACH Vincent, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne

EXCUSES AVEC PROCURATION :

DA SILVA ADRIANO Valérie donne procuration à LEHMANN Marie-Paule
DEBES Vincent donne procuration à ZAEGEL Sébastien
DELATTRE Cécile donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
DREYFUS Elisabeth donne procuration à SUBLON Yves
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
GRAEF-ECKERT donne procuration à MEYER Philippe
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime
HEINTZ Paul donne procuration à ERBS André
ISSELE Christelle donne procuration à DOLLINGER Isabelle
KALTENBACH Nathalie donne procuration à WOLFHUGEL Christiane
KLINKERT Brigitte donne procuration à DILIGENT Danielle
LORENTZ Michel donne procuration à KRIEGER Laurent
MATT Nicolas donne procuration à REYMANN Anne
MULLER Lucien donne procuration à MARTIN Monique
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à JEANPERT Chantal

SENE Marc donne procuration à WOLF Etienne
SITZENSTHUL Charles donne procuration à GREIGERT Catherine
ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES :

BIERRY Frédéric, BIHL Pierre, BUFFA Jean-Claude, ESCHLIMANN Michèle, SCHULTZ Denis, STRAUMANN Eric

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU les articles L. 1115-1 et L. 3431-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace en matière de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-5-6-3 du 8 décembre 2022 approuvant le Schéma alsacien de coopération transfrontalière,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2023-3-6-1 du 19 juin 2023 relative à la mise en place du Fonds de coopération transfrontalière,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-1-6-3 du 19 février 2024 portant attribution d'une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière au Theater Eurodistrict BAden ALSace pour sa programmation artistique 2024-2026 d'un montant de 120 000 €,
- VU la délibération de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CP-2024-6-6-6 du 5 juillet 2024 approuvant la modification des règlements du Fonds de coopération transfrontalière et attribuant une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière au projet Interreg « Territoire de santé PAMINA »,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2025-2-6-1 du 14 mars 2025 relative au Budget primitif 2025 du Patrimoine et du Rayonnement alsacien,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la convention de partenariat initiale avec le Theater BAden ALSace signée le 12 mars 2024,
- VU l'avis de la 15^{ème} Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 10 juin 2025,
- VU l'avis de la 6^{ème} Commission Patrimoine et rayonnement alsacien du 12 juin 2025,
- VU l'avis de la 11^{ème} Commission Eurométropole de Strasbourg du 16 juin 2025,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue les subventions de fonctionnement suivantes au titre du Fonds de coopération transfrontalière, accompagnement des projets citoyens rhénans, pour l'année 2025 :
 - 1 900 € à l'Association TISSAGE pour le Festival Kultourtage ;
 - 800 € au Verkehrsclub Deutschland pour le Portail internet « Guide d'excursions Alsace Bade »

Ces subventions feront l'objet d'un versement unique en fin de réalisation des projets sur présentation d'un bilan financier et qualitatif des projets.

- Attribue les subventions de fonctionnement suivantes, au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure :
 - 17 500 € à l'association la Maison européenne de l'architecture - Rhin supérieur pour son projet de festival Les Journées de l'architecture ;
 - 14 000 € à l'association SMMILE pour son projet de festival transfrontalier Fluctuations ;

Une avance de 50% sera versée au démarrage de ces projets et le versement du solde sera effectué sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées à la fin des projets.

- Attribue une subvention de fonctionnement au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, d'un montant de 71 600 € à l'Euro-Institut pour son projet « GRENZCAP » ;

Approuve la convention de partenariat avec l'Euro-Institut relative au projet « GRENZCAP », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à la signer, ainsi que la convention Interreg VI Rhin Supérieur à venir afférente à ce projet.

- Attribue une subvention d'investissement au titre du Fonds de coopération transfrontalière, projets d'envergure, au Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin à hauteur de 9 300 € pour son projet d'acquisition d'un système AIS et d'un radar pour le bateau-pompe Europa-1.

Cette subvention fera l'objet d'un versement unique en fin de réalisation du projet sur présentation d'un bilan financier et qualitatif du projet.

- Approuve l'avenant à la convention de partenariat initiale relative au projet artistique du Theater Eurodistrict BADen ALSace signée le 12 mars 2024, joint en annexe à la présente délibération et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à le signer. L'objet de l'avenant est de prévoir de nouvelles modalités de versement de la subvention, pour en attribuer une partie au futur projet Interreg d'Union de Théâtre Intercommunale du Rhin supérieur.
- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer la convention Interreg à venir relative au projet d'Union de Théâtre Intercommunale du Rhin supérieur.
- Approuve la convention Interreg relative au projet « Territoire de Santé PAMINA », jointe en annexe à la présente délibération, et autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à y apporter d'éventuelles modifications mineures et à la signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

	Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
Projets citoyens rhénans	P252	O013	E01	T100	(2209) 65-65748-048	2 700 €
Projets d'envergure - associations	P252	O005	E05	T02	(903) 65-65748-042	31 500 €
Projets d'envergure - Grenzcap	P252	O005	E05	T02	(4473) 65-65742-042	71 600 €
Projets d'envergure (investissement)	P252	O012	E09	T100	(4944) 204-204181-12	9 300 €
Total						115 100 €

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

10 non-participations au vote

Frédéric BIERRY, Président du SIS 67 et du SIS 68

Etienne WOLF, Vice-Président du SIS 67

Stéphanie KOCHERT, membre du bureau au sein du SIS 67

Lara MILLION et Pierre VOGT, Vice-Présidents du SIS 68

Joseph KAMMERER, membre du bureau au sein du SIS 68

Eric STRAUMANN, Pascale SCHMIDIGER, Karine PAGLIARULO et Nicolas JANDER, membres de la commission consultative du SIS 68